



Val-d'Illiez, le 16 avril 2021

COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

# A V I S

## Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Val-d'Illiez porte à la connaissance du public que **M. Thibaut Masson**, Route des Crosets 53, 1873 Les Crosets – Val-d'Illiez, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi :

|                               |   |  |
|-------------------------------|---|--|
| <b>Locaux et emplacements</b> | : | Bâtiment sur parcelle N° 1357 au lieu-dit « Rosset »                                 |
| <b>Enseigne</b>               | : | <b>Freeride Hostel and Bar</b>   |
| <b>Prestations</b>            | : | Offre d'hébergement, de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place et snacks |
| <b>Heures d'ouverture</b>     | : | De 16h00 à 24h00   |
| <b>Début de l'activité</b>    | : | Juin 2021  |

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 10 jours dès la présente publication.

**L'ADMINISTRATION COMMUNALE**